



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

betteraves à sucre

Question écrite n° 132577

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur la proposition de la Commission européenne de supprimer, en 2015, les quotas et le prix minimum garanti de la betterave sucrière. Cette proposition va à l'encontre de l'engagement pris d'un maintien de ce système jusqu'en 2020 et, si elle devait être appliquée, risque de déstabiliser durablement la filière. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132577

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et agroalimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4015

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)